

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Six mois 35 fr.
Trois mois 18

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 1^{er} JUILLET 1886

LA DÉMISSION DU GÉNÉRAL SAUSSIER

En même temps qu'il décrète la fondation d'un cercle militaire et obligatoire pour les officiers de la garnison de Paris, l'infatigable Boulanger continue ses exécutions. Tous les journaux annoncent la démission de M. le général Saussier comme gouverneur de Paris. On sait qu'en apprenant un projet de réorganisation de la place de Paris préparé au ministère de la guerre, le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, avait adressé une lettre de rectification à un journal. Le général Boulanger, ministre de la guerre, ayant considéré l'envoi de cette lettre comme constituant un manquement à la discipline, a blâmé le général Saussier. A la suite de cette mesure, le général Saussier vient de donner sa démission. Cette nouvelle cause une profonde impression à la Chambre, où, à l'exception des radicaux, tous les républicains apprécient vivement l'attitude du général Boulanger dans cette affaire. On fait remarquer que le général Saussier a de brillants états de service, qu'il est désigné pour être le généralissime de nos armées et qu'il était républicain convaincu à une époque où il y avait quelque danger à l'être et où celui qui le frappe n'avait pas encore trouvé son chemin de Damas. Le bruit court que le poste de gouverneur militaire de Paris sera supprimé. D'après les dernières dépêches de l'Agence Havas, cette démission tiendrait au déplacement du général Bousсенard, chef d'état-major du gouverneur de Paris. A ce propos, la République française publie la note suivante dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance :

« Après les incidents de ces derniers jours, après les propos qui ont été prêtés au ministre de la guerre et qui n'ont pas été démentis; après les discours tenus dans vingt banquets par le général Boulanger et l'attitude qu'il a prise, la démission du gouverneur de Paris a une signification qui n'échappera à personne.

» Cette démission était désirée par le ministre de la guerre, elle a été provoquée. Il est impossible que le gouvernement ne soit pas mis en demeure de fournir des explications sur le départ d'un homme qui est l'honneur de l'armée française et dont l'attachement à la République ne date pas d'hier.

» Les républicains qui n'ont pas oublié les enseignements de l'histoire se souviennent de la destitution du général Changarnier, commandant en chef de l'armée de Paris, sous la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. Ils n'ont pas oublié l'interpellation qui fut adressée alors au ministère par les hommes clairvoyants de l'Assemblée. Ils n'ont pas oublié les discours qui furent prononcés dans ces graves circonstances par Thiers et par Berryer.

L'allusion à un coup d'Etat est très claire. Nous ne savons pas au juste ce que rêve M. Boulanger, mais il s'abuse peut-être sur le prestige de son nom.

Sommes-nous à la veille d'un nouveau coup d'Etat ?

La faction jacobine prépare un coup. C'est évident.

Lequel? demande la Gazette de France. C'est ce que les initiés savent seuls.

Tout ce qui se passe prouve que l'on veut avoir l'armée dans la main, et intimider la presse.

Le général Saussier, grand républicain, mais de nuance indépendante, est expulsé de la place de Paris et son chef d'état-major interné dans le 15^e corps.

Les ministres demandent d'urgence que tout écrit dit séditieux ne puisse être exposé

publiquement. — C'est la suppression pure et simple de la liberté d'écrire par l'interdiction d'employer le moyen de se faire lire.

Boulanger rend obligatoire la participation de tous les officiers de l'armée de Paris aux dépenses du Cercle du Splendide-Hôtel. C'est une souricière dont il tient les ficelles.

Il ne se passera pas un long temps avant que l'on tente un petit ou un gros fructidor, si cher à M. Goblet.

Les ministres ont beaucoup voyagé, et il est remarquable qu'ils n'ont pas trouvé l'occasion de dire un mot des affaires du pays. Ils ont parlé de la nécessité d'expulser les Princes, d'agir avec vigueur contre les monarchistes, d'en finir avec la réaction; ils ont été muets sur toutes les questions économiques et budgétaires qui préoccupent si vivement les populations qu'ils ont visitées.

Donc, il y a quelque coup d'Etat sous roche.

Si l'on ne repousse pas les propositions du gouvernement, avant peu ç'en sera fait de la liberté de la presse.

Tout ce qui revient de l'étranger est dans ce sens.

On sait évidemment dans les ambassades qu'il se trame ici quelque chose et qu'on prépare une affaire.

L'expulsion des Princes et la radiation de leurs noms des cadres de l'armée sont un prélude; les lois de répression en sont le « corollaire », comme dit M. Clémenceau.

ESPÉRANCES CRIMINELLES

Naguère, Romans fut célèbre. Gambetta y poussa un cri, qui devint la formule politique de son parti :

« Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! » M. Granet, après M. Gambetta, vient aussi de prononcer un discours à Romans. Il y a célébré l'immortalité de la République et qualifié les espérances des monarchistes de criminelles. Rien que cela !

Ainsi : la liberté de l'espérance elle-même nous est maintenant contestée. C'est un crime d'entrevoir avec quelque plaisir la fin de la République! C'est un crime d'imaginer un autre régime que celui de M. Jules Grévy, un autre ministre que M. Granet.

Cette exagération de langage indique le désordre d'esprit dans lequel se trouve le gouvernement depuis l'expulsion des princes.

L'expulsion, c'est la panacée.

Dans le silence du cabinet, M. Granet, s'il lit les journaux, doit être moins rassuré qu'il ne paraît sur l'effet de la proscription dont il se vante.

Jamais les monarchistes ne furent plus hardis, plus résolus à agir.

Cela vous fait rire, messieurs les républicains. Apparemment vous oubliez que les monarchistes sont des électeurs, et qu'au mois d'octobre dernier, ils avaient dans les urnes presque la moitié des suffrages de la France.

Or, tous ces électeurs qui ont failli congédier la République, ils seront grossis des républicains qui ont si énergiquement blâmé l'expulsion. Or, ce ne sont pas les moindres. Ils s'appellent : Jules Simon, Barthélemy Saint-Hilaire, Bardoux, Béranger, Pressensé, de Marcère, Germain, Léon Say, etc., etc.

L'abîme est désormais creusé entre eux et la République radicale. La lutte est ouverte entre les violents et les modérés. Ceux-ci ont enfin compris qu'ils n'ont plus rien à faire avec la République jacobine; avant peu ils lui préféreront la monarchie libérale.

Chronique générale.

LA SOURICIÈRE

Le général citoyen Boulanger continue la série de ses grandes réformes. Déjà il a mérité qu'au banquet de Versailles quelqu'un célébrât « son génie ». Où s'arrêtera-t-il et quels honneurs ne peut-il pas espérer ?

— Chut ! l'interrompt vivement Francine, il faut que sa mère n'en sache rien...

— Il y a donc quelque chose ? Elle hésitait à répondre, mais Fernande n'eut pas grand-peine à la confesser.

— Voyons ! dis-moi tout... Est-ce que je ne suis pas de la famille ?

Cette bonne petite Francine avait le cœur sur les lèvres, elle les laissa parler d'après lui.

— Eh bien ! oui... nous sommes très-génés... Ses affaires ne vont pas... une crise ! D'ailleurs, c'est peut-être un peu de ma faute... Guillaume, au fin fond, jaloux de Léonard, s'est efforcé de me reconquérir à force de gâteries... c'est pour me faire la vie meilleure qu'il a risqué davantage... Peut-être le tout pour le tout... Une trop grande fabrication... La boutique à l'avenant... Comme on le sait habile, honnête et laborieux, le crédit s'of-frait de lui-même... N'en a-t-il pas abusé ?

» Avec de la chance, c'était la fortune... Moins favorisé, ce serait notre ruine à tous ! oui, celle de la mère aussi, car elle est encore son associé responsable... Ah ! si elle se doutait que sa chère maisonnette peut y passer... Pauvre femme !

Francine, épouvantée de cet aveu, regarda vivement aux alentours et prêta l'oreille, afin de se convaincre que personne autre que sa belle-sœur ne pouvait l'avoir entendue. Puis, rassurée quant à ce péril, et sur une nouvelle insistence de celle-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS
TROISIÈME PARTIE
LEQUEL ?

II
LA GRÈVE
D'intéressant, rien de charmant comme ces propriétés bourgeoises de la banlieue parisienne. Les propriétaires de ces propriétés sont des bourgeois à force de travail et d'épargne, elles sont plus chères à leurs heureux possesseurs qu'à qui les soignera, les embellira. Elles ont fait grandir la famille, toutes les joies, toutes les prospérités de la famille s'y sont donnés rendez-vous. Les souvenirs de tous les souvenirs, elles sont aussi le lieu de toutes les espérances. Telle était la villette Bazin. Un chalet suisse, avec ses plantes grimpeuses à l'entour, une petite serre en avant, en arrière un assez grand jardin qui communiquait, par une seconde porte, au bois de Vincennes.

Beaucoup de fleurs, quelques légumes, — des arbres fruitiers, des espaliers. — C'était le papa Bazin qui avait acheté, bâti, planté, créé tout cela. « Pauvre cher homme ! » répétait souvent sa veuve avec un ravenez-y de larmes dans les yeux. Et comme c'était agencé, meublé !... Vous comprenez, des ébénistes !

Il y avait la chambre de la mère, celle du ménage Guillaume, l'atelier de Léonard, la mansarde de Fernande.

« Nous nous remonterons d'un étage au printemps prochain ! » lui disait-on. « Hein ! quel gentil petit chez soi ! Ça ne vaut pas les palais, les châteaux où tu as été élevée... Mais c'est le nid, d'autant plus aimé que tous les oiseaux maintenant y sont revenus ! »

Cette dernière phrase était de maman Bazin. Elle venait de la répéter en embrassant Fernande, qui l'avait tout de suite interrogée, mais adroitement ; c'était été conscience de troubler la béatitude de cette excellente femme.

— Mais nous sommes donc riches ? lui demanda sa fille.

— Riches... non ! lui fut-il répondu, mais à notre aise... Tu verras les nouveaux magasins du faubourg Saint-Antoine, et les ateliers qui les approvisionnent... C'est superbe !...

Puis, avec une nuance d'inquiétude :

— Trop superbe, peut-être ? ajouta-t-elle, Guil-

laume a voulu s'agrandir... Moi, j'avais peur... Mais c'était pour gagner le superflu dont sa femme est friande... Une ambitieuse ! une dame, notre Francine ! Oh ! je ne lui en veux pas... Elle a fini par aimer son mari, qui en raffole, et le rend heureux ! c'est l'essentiel.

» Cependant, l'extension de notre commerce exigeait de l'argent... toutes nos économies... Il a même fallu recourir à l'emprunt, hypothéquer cette maison... Depuis lors, je ne m'y sens plus aussi chez moi... Mais Guillaume m'a bien promis qu'il nous libérerait promptement, sur ces premiers bénéfices... A parler franc, je voudrais que ce fut déjà fait, ne plus rien devoir à personne... Fernande n'insista pas. Déjà son instinct lui disait : c'est là le point noir !

Pour plus amples renseignements, elle résolut de s'adresser à Guillaume, à Francine.

La jeune femme tenait le comptoir de son mari, mais elle rentrait à Saint-Mandé la première et n'en parlait que vers midi. Ses matinées, ses soirées se passaient donc à la maison qu'elle remplissait du bruit de sa gaieté.

Fernande, qui l'examinait, pensa qu'il y avait dans cette gaieté même une sorte d'exagération, quelque chose de factice. Elle interrogea sa belle-sœur :

— Qu'a donc Guillaume ? Il me paraît préoccupé, soucieux...

Nous avons annoncé que l'inauguration du Cercle national des armées de terre et de mer, dont la création est due, comme on sait, à l'initiative de M. le général Boulanger, aurait lieu le 1^{er} juillet. On affirme que, à l'occasion de cette inauguration, M. le ministre de la guerre prononcera un discours dans lequel il déclarera que l'installation à Paris d'un cercle militaire spécial est de nature à dispenser les officiers de faire partie de tout autre cercle.

D'après le *Journal des Débats*, les prétentions du ministre iront plus loin. Il déclarera aux officiers qu'ils aient dorénavant à cesser de faire partie de tout autre cercle. On peut voir.

Le Cercle Boulanger ne sera pas seulement le Cercle obligatoire; il sera en même temps unique et obligatoire. La souricière de l'avenue de l'Opéra permettra au citoyen-général de mieux préparer ses projets, ces projets mystérieux dont on parle depuis quelque temps et qui commencent à intriquer le public.

Où peuvent mener les conséquences de cette mesure? Aujourd'hui les relations sociales seront interdites aux officiers; demain viendra le tour des relations de famille. Aussi est-il facile de comprendre que le nouveau cercle ait été baptisé, dès avant sa naissance, du nom peu flatteur mais significatif de *Souricière*.

ABSURDITÉS.

Dans la soirée du 25 juin, les préfets ont adressé aux sous-préfets et aux maires la dépêche télégraphique suivante:

« Je vous invite, au cas où les manifestes du Comte de Paris ou du prince Victor seraient affichés, à faire enlever ces placards partout où ils seraient apposés. »

C'est une bêtise qui dénote que la République a peur.

Comment se fait-il que le ministère fasse arracher les affiches contenant la protestation de Monsieur le Comte de Paris?

Le gouvernement vient de présenter une loi pour supprimer la liberté de l'affichage.

Puisqu'il a présenté cette loi et qu'elle va être discutée, cela prouve qu'elle n'existait pas.

Puisqu'elle n'existait pas, on avait absolument le droit d'afficher la protestation.

Le gouvernement est véritablement affolé.

Mais heureusement l'affichage n'est pas le seul moyen que nous ayons pour répandre partout la protestation du Prince qui arrachera la France aux mains des insensés qui la ruinent.

Le *Journal du Loiret* croit pouvoir affirmer que M. Grévy a pris la part la plus grande à la loi d'expulsion. Il en a été l'inspirateur principal, avec M. Clémenceau, et M. Wilson lui a servi d'agent pour faire voter ceux des députés qui hésitaient.

Quand M. Estancelin, en 1870, demandait le rappel des Princes d'Orléans, M. Grévy, refusant d'abroger la loi d'exil, dé-

clarait qu'il ne voulait être « ni dupe, ni complice ».

On peut dire qu'en 1886, pour la loi d'expulsion édictée contre les Princes, M. Grévy, sans être « dupe », a été « complice ».

A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'en juillet 1870, lorsque la famille d'Orléans adressa une pétition demandant l'abrogation des lois d'exil, à la Chambre des députés, M. Wilson, le gendre de M. Grévy, vota la fin de l'exil avec la plupart des députés républicains.

Aujourd'hui, ledit M. Gendre et les feuilles à sa solde ont poussé les cris les plus féroces pour l'expulsion des Princes.

Tous les ans, au premier jour de janvier, M. de Freycinet avait l'habitude de venir s'inscrire, - parmi les visiteurs, chez Monsieur le Comte de Paris et le duc d'Aumale. Il ne s'en est abstenu que cette année.

LE PRINCE MURAT.

Le prince Joachim Murat, général de brigade en disponibilité, a été prévenu dimanche par une lettre de M. le ministre de la guerre que, en exécution de l'article 4 de la loi du 23 juin 1886, il était rayé des cadres de l'armée.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'interprétation donnée par M. le ministre de la guerre de l'article 4 de la loi du 23 juin, aussi bien en ce qui concerne les mots « ne pourront entrer » que ceux « ayant régné en France » appliqués à un arrière-petit-fils du roi de Naples. Il paraît cependant que M. le général Boulanger n'a pas eu sur ces deux points un seul instant d'hésitation; on dit, en effet, qu'il n'a pas même cru nécessaire de prévenir le conseil des ministres de la mesure qu'il allait mettre à exécution.

Le *Matin* dit que le prince va saisir les tribunaux administratifs de la question soulevée par la mesure qui le frappe. Ses conseils estiment que les termes de la loi volée ne s'appliquent pas à lui, attendu qu'il n'est pas à proprement parler membre de la famille Bonaparte et que sa parenté avec cette famille, bien que les Murat aient été princes du sang sous l'Empire, est même assez éloignée.

Le prince Joachim est le petit-fils du roi de Naples.

On affirme que le fils du général Joachim, qui s'appelle Napoléon-Joachim Murat, et qui est officier de cavalerie à Joigny, va également être rayé des cadres de l'armée.

La même mesure doit être appliquée au prince Roland Bonaparte, ancien lieutenant au 36^e régiment d'infanterie, et actuellement officier de réserve.

Deux noms ont été mis en avant pour la succession du général Saussier: ceux des généraux Carrey de Bellemare, commandant le 9^e corps d'armée, et Bréart, commandant le 43^e corps. Le général de Négrier serait, en même temps, appelé au commandement d'un corps d'armée.

— Eh bien ? questionna sa jeune femme en couvrant l'embrasser.

— Oui ! répondit-il avec un sourire.

Déjà Fernande l'interrogeait à son tour :

— Pour la paie, n'est-ce pas ? mais pour l'échéance de la fin du mois... Nous sommes deux maintenant à partager vos angoisses...

— Merci ! dit-il en serrant la main que lui tendait sa sœur. Rassurez-vous l'une et l'autre... Un Américain, nommé sir Jonathan, est venu tantôt pour un fort achat, livrable précisément à cette même date...

Fernande n'avait pu retenir une exclamation de joie. Ah ! si l'ami Philibert s'en mêlait, plus rien à craindre !

— Qu'avez-vous ? lui demanda-t-on.

— Rien ! fit-elle, continuez...

— Il ne s'agit plus, répondit Guillaume, que de doubler le nombre de mes ouvriers et de travailler ferme, eux et moi, nuit et jour, pour que tout soit prêt... Nous y arriverons !

Maman Bazin survint, montrant le journal populaire qu'elle lisait chaque après-midi.

— Est-ce que c'est vrai, dit-elle, encore une grève au faubourg ?...

— Il en était question, répondit son fils légèrement troublé, mais on espère que tout s'arrangera...

— A la bonne heure ! fit la mère, tu me rassu-

Tous les journaux monarchiques publient la noble et digne lettre adressée par M^{re} le duc de Nemours au conseil de la Société de secours aux blessés militaires.

Le conseil, après la lecture de cette lettre, a nommé par acclamation M^{re} le duc de Nemours président d'honneur de la Société de secours aux blessés militaires, et a immédiatement levé la séance en signe de respectueuse sympathie.

Nous publierons demain le texte de la lettre de M^{re} le duc de Nemours.

MORT DE M^{me} MEYERBEER.

Une dépêche de Berlin annonce que M^{me} Meyerbeer, veuve du célèbre compositeur, est morte avant-hier à Wiesbaden, à l'âge de 82 ans.

A TUNBRIDGE-WELLS.

Nous avons annoncé l'arrivée à Tunbridge-Wells de Monsieur le Comte de Paris et de M^{re} le duc d'Orléans et leur installation provisoire jusqu'après le renouvellement partiel des conseils généraux.

Le prince des Galles s'est rendu dans la journée à Calverley-Hôtel et a exprimé avec chaleur au chef de la Maison de France la sympathie de toute la famille royale et de tout le peuple anglais.

La Reine a adressé à Monsieur le Comte de Paris une lettre fort gracieuse de bienvenue.

L'état de la jeune princesse Louise, quatrième fille de Monsieur le Comte de Paris, continue à s'améliorer. Avant-hier, elle a pu faire sa première sortie dans le jardin. Si la convalescence marche régulièrement, Madame la Comtesse de Paris pourra s'embarquer lundi prochain avec la princesse Hélène, la princesse Isabelle, la princesse Louise et le prince Ferdinand. Elle ira rejoindre Monsieur le Comte de Paris à Tunbridge-Wells.

S. A. R. le duc de Montpensier était attendu à Paris aujourd'hui jeudi, à la première heure. Il partira demain vendredi pour le château d'Eu. S. A. R. le duc de Chartres s'y rendra le même jour.

Le duc de Montpensier accompagnera lundi prochain en Angleterre Madame la Comtesse de Paris. Le duc de Chartres les devançant de quarante huit heures, s'embarquera samedi pour aller rejoindre en Angleterre Monsieur le Comte de Paris.

Les princes et princesses, après avoir passé quelque temps à Tunbridge-Wells, se rendront en Ecosse vers la fin de juillet ou le commencement d'août.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 juin.

Le mouvement de hausse s'accroît sur nos rentes après la réponse des primes : 3 0/0 ancien 83.12; 4 1/2 0/0 110.40.

Les obligations foncières et communales des emprunts à six tirages, 1879, 1880, 1885 sont encore assez éloignées du pair qu'elles doivent conquérir. C'est la certitude d'une plus-value pro-

res... Ce maudit article m'avait mis martel en tête.

Ses deux filles la conduisirent vers son fauteuil. Fernande n'avait pas quitté des yeux Guillaume. Il était devenu très-pâle.

— Oh ! ce serait le dernier coup ! murmura-t-il.

Et comme la mère se retournait vivement, il mit un doigt sur ses lèvres.

(A suivre.)

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 30 juin :

TEXTE. — L'École nationale des Ponts-et-Chaussées, par M. Léon Lalauze, membre de l'Institut, sénateur. — Le Songour ou Marmotte des monts Célestes, par M. G. Capus. — Salzbourg, par M. A. Georges Lafaye. — La Trappe du verre, par M. A. de Vaultabelle. — Une Visite à Népomucène Lemerrier, par M. Ernest Legouvé.

GRAVURES. — École des Ponts et Chaussées (2 gr.). — Le Songour ou Marmotte des monts Célestes. — La Fontaine aux chevaux marins, à Salzbourg. — Lutte du chêne et du hêtre. — Un Dessin de Raphaël. — La place Darcy, à Dijon. — Le Droit chemin, dessin de Froment. — Népomucène Lemerrier, médaillon.

chaine. On cote sur l'action du Crédit Foncier la Société Générale est à 436. La cote de cette société lui témoigne de plus en plus de confiance; il n'est pas possible que ces tendances s'améliorent pas très prochainement les cours.

On traite l'action de la Banque d'Espagne du dividende pour 1885. L'action de Panama est plus ferme à 440. On croit que les travaux de la commission parlementaire marchent bien et vite. Cette commission reste une responsabilité très grave, étant donné l'importance des intérêts liés à l'affaire du Canal à Paris, les polices spéciales A B de l'Administration Financière.

Les actions des grandes compagnies de Chemins de fer sont bien tenues. Obligations très demandées.

Nouvelles militaires.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

« LA RETRAITE DU SOIR. — En supprimant la retraite du soir, le ministre de la guerre ne s'est pas attiré les sympathies de la population des villes, et cette mesure a fait quelque tort au gouvernement. La retraite était une ancienne tradition qui nuisait en rien au service militaire, et le rétablissement sera un jour rétabli comme pour les tambours, au successeur du ministre actuel.

» Dans plusieurs villes, on a obtenu le major de la garnison, une retraite en sique tous les samedis. On ne peut rendre compte de la foule qui se donne rendez-vous pour suivre cette retraite sur son parcours jusqu'à la caserne. C'est véritable protestation.

» Les municipalités demandent le blissement de la retraite, font des démarches auprès des députés pour avoir satisfaction. Tout fait donc supposer que général Boulanger sera trop heureux de venir sur sa décision afin d'être agréé par MM. les mandataires du peuple, qui généralement plus écoutés que les représentants de l'armée. »

Le ministre de la guerre a décidé que les exercices pratiques de service en campagne seraient exécutés, à l'avenir, dans le cadre de toutes les garnisons composées de troupes d'armes différentes, par des détachements composés, autant que possible de troupes de toutes armes et dont les effectifs se rapprocheraient des effectifs de bataillon.

Ces exercices familiariseront les soldats avec la tactique des armes autres que le fusil, et, par le contact plus fréquent qu'ils auront d'établir entre les divers éléments, ils seront en mesure de concourir à une même opération. Ils procureront aux troupes une cohésion que leur fait parfois défaut, ainsi que cela a été constaté aux manœuvres annuelles.

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« Sans créer une coiffure de parade, nous avons toujours pensé qu'on pourrait la grande tenue, rendre le képi semi-officiel en l'ornant sur le devant de la cocarde nationale et de l'insigne spécial à chaque régiment. »

» La décision du 23 juin réalise ce projet. Elle rend en même temps le képi plus coloré aux officiers supérieurs et plus blanche, caractéristique du commandement au colonel. Les chefs de bataillon de leurs seurs reprennent la plume de coq, ce que tous leurs officiers vont envier.

» Il reste à améliorer un peu le képi de troupe. Nous espérons que ce n'est qu'une question de temps. Il ne faut pas que, en Europe, les soldats français ne soient pas sur leur coiffure la cocarde aux couleurs de leur pays. »

Dans les premiers jours d'août, le ministre de la guerre se rendra à Salzbourg pour visiter en détail l'École militaire d'infanterie.

L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

D'importantes mutations vont être opérées à l'état-major général du ministère de la guerre. Les officiers de l'état-major qui, contrairement à ce qui n'ont pas encore fait de stage dans un régiment, seront classés dans un état-major de troupes.

Les officiers qui n'ont pas fait de stage de guerre et qui n'ont pas fait de stage de guerre, des titres exceptionnels, seront également les bureaux. Ils seront classés par des officiers de l'École de guerre, avant l'ordre de classement de service.

Les préparatifs que l'armée allemande fait en Alsace-Lorraine, pour ses manœuvres d'automne, paraissent avoir une importance exceptionnelle. Ces manœuvres auront lieu à une demi-lieue de la frontière française.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Fête-Dieu

La solennité de la Fête-Dieu a été célébrée dimanche, dans les grandes villes de la région, avec un éclat extraordinaire. Orléans, Angers, Le Mans, Rennes, Les Sablés-d'Olonne, Poitiers, etc., ont pu être témoins de la procession dans les rues, cette manifestation publique si belle et en même temps si populaire, des sentiments religieux des habitants.

La procession générale du Saint-Sacrement, au témoignage de tous, a été, cette année, plus belle encore, à Angers, que les années précédentes. L'itinéraire habituel a été parcouru, au milieu des flots pressés de la foule, partout respectueuse, qui couvrait littéralement les places et les rues.

Un nombre considérable d'hommes et de femmes suivaient la procession. Mais ce qui a été particulièrement remarqué, c'est la présence, dans les rangs du cortège, de différents groupes d'ouvriers, qu'on n'y voyait pas depuis longtemps.

Il y a tout à l'heure un demi-siècle, ce qu'on admirait le plus, dans la célèbre procession du Sacré à Angers, avant même les longues files d'enfants, filles et garçons, avec les bannières, les oriflammes, etc., c'étaient les différents corps de métiers avec leurs étendards et les brancards où se dressaient les chefs-d'œuvre dans tout leur état : pêcheurs, charpentiers, couvreurs, et beaucoup d'autres. Cet hommage touchant des artisans envers le divin Ouvrier s'est renouvelé cette année. Les jardiniers, les menuisiers et les cordiers avaient leurs étendards et leurs brancards : saint Fiacre au milieu des fleurs ; sainte Anne sur un socle formé d'arceaux fièrement découpés ; Notre-Dame de l'Usine, planant en quelque sorte au-dessus d'un navire sans voiles, où le moindre filin se distinguait facilement, et autour duquel étaient groupés avec beaucoup de goût les divers produits des filatures angevines. Patrons et ouvriers se mêlaient dans les rangs serrés de chaque groupe. Voilà un bon exemple, et nous espérons voir, l'année prochaine, d'autres corps de métiers se joindre à ceux que nous avons nommés.

À Poitiers, la procession générale de la Fête-Dieu a eu lieu avec le concours d'un grand nombre de fidèles, et sous la présidence de M^r Bellot des Minières.

Toutes les maisons situées sur le parcours de la procession avaient été ornées avec goût, et deux superbes reposoirs avaient été dressés : rue Sainte-Opportune, à la communauté de la Puye, et rue du Pigeon-Blanc, maison Bordas.

À Rennes, la procession de la Fête-Dieu a été splendide.

Le cardinal-archevêque, dans toute la pompe de son costume pontifical, portait le Saint-Sacrement. Son Eminence était assistée des archidiacres de Dol, de Saint-Malo et de Rennes.

On écrit du Mans :

« Notre ville vient de donner un édifiant spectacle dont plusieurs villes sont privées depuis longtemps.

« Dimanche, à 10 heures, la procession du Saint-Sacrement sortait de la cathédrale, parcourait d'abord une partie de la vieille ville, traversait le quartier commerçant et rentrait par des rues habitées bourgeoisie.

« Partout, des guirlandes, des oriflammes, des mâts ; tous les habitants avaient rivalisé de goût et de zèle pour la décoration de leurs maisons.

« Deux reposoirs avaient été construits à grands frais sur les places Saint-Nicolas et de l'Étoile.

« Des tambours et des clairons, joués vigoureusement par de jeunes élèves de l'école des Frères, ouvraient la marche de la procession qui était très nombreuse ; une excellente musique d'un pensionnat de la

ville alternait avec les tambours, et le Saint-Sacrement était suivi par un nombre considérable d'hommes.

« Bien que le maire n'ait pris aucun arrêté pour empêcher la circulation des voitures, il n'y a pas eu un seul incident.

« Sur tout ce long parcours, la foule des spectateurs était compacte et respectueuse.

« Honneur au libéralisme de M. le maire et au zèle des habitants du Mans ! »

On écrit des Sablés-d'Olonne :

« La procession de la Fête-Dieu s'est faite par un temps splendide. Les enfants des écoles suivaient les enfants de Marie. On ne saurait trop louer les instituteurs laïques qui n'ont pas craint de faire participer leurs élèves à cette pieuse manifestation. Les membres du Cercle Catholique d'ouvriers, bannière en tête, suivaient le Saint-Sacrement. »

À la Roche-s.-Yon, la procession a eu lieu au milieu d'une affluence considérable de population. Les maisons étaient partout tendues de draperies ; plusieurs se faisaient remarquer par la richesse et le bon goût de leurs décorations.

Après les grandes villes les localités plus humbles ont eu, comme par le passé, de splendides processions.

On nous signale notamment la solennité de la Fête-Dieu à Chinon. Un nombre considérable de fidèles et la plupart des enfants de la ville accompagnaient le Saint-Sacrement à la procession. Les maisons recouvertes de blanches tentures ornées de fleurs et de verdure, toutes les fenêtres des étages supérieurs garnies de fleurs, de guirlandes de mousse et de feuillage, se croisant d'un côté à l'autre des rues, et tenant suspendus des bouquets multicolores ou de superbes couronnes, le sol couvert d'un tapis de verdure, encadraient d'un magnifique décor le cortège sacré.

Deux splendides reposoirs avaient été élevés par les soins de plusieurs dames de la ville, et avec le concours dévoué des habitants qui ont tous rivalisé de zèle et d'ardeur. Le premier était établi sur la place du Grand-Marché ; le second, qui occupait la place du Château et représentait une grotte d'où s'échappait une source, était une merveille de goût.

Plusieurs groupes d'enfants étaient tout-à-fait charmants.

En somme, la Fête-Dieu a été une véritable fête pour la ville de Chinon, et chacun s'en est montré complètement satisfait.

À Saint-Calais (Sarthe), la musique municipale a prêté son concours à la procession et plusieurs conseillers municipaux la suivaient. L'hospice — laïcisé — était en fête.

MUSIQUE DU COLLÈGE COMMUNAL

La musique du Collège se fera entendre dans le Square dimanche prochain 4 juillet, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme

- 1^o Le 22 Novembre..... marche.
- 2^o Les Dragons de Villars..... fantaisie.
- 3^o La Griffonnière..... polka.
- 4^o La Muette..... fantaisie.

Le Chef de musique,

V. MEYER.

À propos du concert de dimanche, au Square du théâtre, le correspondant du Patriote fait cette observation :

« Le concert était annoncé pour huit heures, pourquoi a-t-il commencé à neuf heures moins vingt ? Nos excellents musiciens devraient se rappeler que le public est comme les rois : il n'aime pas attendre ; et la plus belle conception musicale, admirablement exécutée, risque d'être mal jugée lorsqu'elle l'est par la mauvaise humeur. »

La vérité est que l'Harmonie Saumuroise est arrivée à 8 heures et quelques minutes, et que, afin de ne pas jouer seulement pour les hosquets, elle a attendu l'arrivée du public jusqu'à 8 heures 1/2 — heure plus convenable en cette saison. Le public n'a donc pas attendu : il n'a même pas « failli attendre ».

La Petite France — qui ne se trompe jamais ! — dit que M. Goubeault appartient à l'Association artistique d'Angers. Or, lorsque M. Goubeault faisait partie de cette Association — cela date de longtemps déjà — il ne songeait guère à diriger un jour l'Harmonie Saumuroise.

La main tendue

Sous ce titre, un des rédacteurs du Figaro, M. Florian Pharaon, qui se trouvait à Saumur il y a quinze jours, vient de publier les lignes ci-après :

La main tendue est la terre des campagnes.

En ce moment, les fermes sont quotidiennement visitées par des bandes de vagabonds qui, le gourdin au poing et la menace aux lèvres, viennent solliciter la charité pour le pauvre voyageur ou pour l'ouvrier sans ouvrage.

Dans un récent déplacement que nous venons de faire dans l'Ouest, nous avons reçu les doléances des cultivateurs et recueilli quelques détails sur cette industrie alarmante qu'il n'est peut-être pas inutile de signaler à l'autorité.

Par ce temps de misère et de chômage, les vagabonds ont augmenté dans des proportions inquiétantes. La mendicité est admirablement organisée, avec ses chefs, ses éclaireurs et ses soldats. Le métier est facile et lucratif, et pour agrandir le rayon de leurs opérations, ils prennent le chemin de fer, ce qui leur permet de faire trois ou quatre communes par jour.

Ils choisissent de préférence l'heure à laquelle les hommes sont aux champs, et, la main tendue, ils demandent impérieusement l'aumône.

— Ah! monsieur, nous disait une brave femme, cette main tendue, il faut y mettre quelque chose dedans ! Sinon, ils cognent, quand l'homme n'est pas là, et lorsque l'homme y est, il faut leur donner encore ; car si l'on refuse, ils reviennent à deux ou trois et mettent la maison à sac de la cave au grenier.

— Il n'y a donc point de gendarmes ni de gardes champêtres ?

— Oh! que si. Les gendarmes les arrêtent bien, mais ils ne sont pas toujours là. Quant au garde-champêtre il n'ose, il est toujours seul, et lorsque, par hasard, il est vaillant et qu'il en arrête un, il le conduit au maire, qui, n'ayant pas de geôle, se borne à les admonester en les invitant d'aller se faire pendre ailleurs. Dans les villages on peut encore se protéger les uns les autres, mais dans les fermes il faut y passer, et chaque jour il est ouï mention de leur vilaine conduite.

Voici comment ces vagabonds, presque toujours récidivistes, procèdent.

Dans la matinée, ils envoient le plus déguenillé d'entre eux à la ferme visée, où il demande un morceau de pain qui ne lui est jamais refusé. Il profite du moment pour se rendre compte des ressources de la maison et s'en va en remerciant la fermière.

Si le rapport de l'éclaireur est favorable, la bande se présente en plein jour, à l'heure où les hommes sont aux champs et souvent les femmes au lavoir. Si la ferme est vide, le pillage est facile ; si la femme et les enfants sont seuls, ils menacent, violentent et font main basse sur tout ce qui les tente et qui est à leur portée.

Le coup fait, ils prennent le chemin de fer et vont opérer ailleurs, à quelques lieues de là.

Un fait entre tous.

Le marquis de Ch..., rentrant à son château, voit un robuste gaillard sortant des communs.

L'ordre est donné de ne renvoyer aucun quémendeur sans une miche de pain et dix centimes.

L'impôt est déjà onéreux, attendu qu'une cinquantaine de mendiants s'arrêtent chaque jour au château qui a la malchance de se trouver sur la grande route d'Angers à Sablé.

L'arrogant l'accoste en ces termes, absolument textuels :

— C'est vous qui êtes le maître du logis ?

— Oui, mon ami, répond bienveillamment le marquis.

— D'abord, sachez que je ne suis pas votre ami ; on se f...iche du peuple, chez nous, et quand vous m'y reverrez, il fera chaud, dans vos cuisines... c'est nous qui y ferons du feu...

Le marquis, tout en maniant sa canne, eut assez de sang-froid pour tourner le dos au misérable.

A-t-il bien fait ?

Les cultivateurs de la Touraine, du Chionnais et de l'Anjou sont sous la terre des Chevaliers de la main tendue, suivant l'expression qu'ils emploient pour désigner ces voleurs de grand chemin.

Leurs plaintes sont écoutées, mais « la justice informe » toujours !

L'autorité aurait un moyen bien simple de diminuer au moins ce nouveau fléau : ce serait d'appliquer purement et simplement la loi sur les récidivistes.

Le fera-t-on ? FLORIAN PHARAON.

LE CRIME DE PELLOUAILES.

Le parquet d'Angers est retourné hier matin au hameau de la Rue-des-Rois.

De nouvelles perquisitions sont faites. On a fait également la levée du plan des lieux.

Mardi ont eu lieu, à l'église de Pellouailles, les obsèques de Etienne Lecomte et de Marie, sa fille, en présence d'une foule considérable.

Léger, qui a été arrêté et écroué à Angers, nie avec beaucoup d'énergie, malgré les charges qui pèsent sur lui. Il passait dans le pays pour avoir une position très précaire.

LOUDUN. — Dans le programme de la fête du 14 juillet à Loudun, nous lisons entre autre chose :

« Après-midi, place Porte-Chinon : le Baquet mystérieux ; la Nourrice.

« Place de la Gare : Courses de jeunes gens avec obstacles ; Courses en sac.

« Place Sainte-Croix : Casse-cruches, courses à la broquette.

« Place Sainte-Marthe : Pêche à la baleine. »

« Pêche à la baleine ! » Voit-on bien que nos excellents voisins possèdent le Paquin !

Le train de marchandises, qui part de Loudun à 10 h. 24 du matin pour Tours, rencontra, lundi dernier, entre Loudun et Beuxes, à la station de Saint-Marsalle, un tombereau chargé de balast traîné par un cheval et conduit par deux ouvriers.

Grâce au sang froid des agents du train, les freins furent aussitôt serrés et un déraillement a été heureusement évité.

Le tombereau, heurté par la machine, a été traîné sur les rails l'espace de 30 mètres environ. La circulation n'a subi aucun retard.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 10 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80	
Gobelins.... — 4.00 — 0.90	
A trous..... — 4.40 — 4.00	
F ^{ie} Fournès... — 1.10 — 4.00	
Nubiennne... — 4.45 — 4.00	

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 26 juin :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Les princes expulsés ; Les assassins de M. Watrin, devant la Cour d'assises de l'Aveyron ; Les châteaux du roi de Bavière ; Le roi Louis II ; Les funérailles. — Le Salon de 1886, par Olivier Merson. — Une Idyle au Tyrol, par Victor Fournel. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Echecs. — Le monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Les expulsés : Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris ; Marie-Isabelle-Françoise d'Assise, comtesse de Paris ; Louis-Philippe-Robert d'Orléans, duc d'Orléans ; Napoléon-Joseph-Charles-Paul ; Napoléon-Jérôme-Frédéric. — La Cour d'assises de l'Aveyron : Séance de nuit. Le banc des accusés ; Quelques témoins. — Louis II, roi de Bavière. — Le prince Luitpold. — Othon I^{er}. — Les châteaux royaux de Bavière. — Les obsèques du roi de Bavière : La chapelle ardente ; Le service funèbre. — M. Watrin. — M. le docteur Gudden. — Le palais de justice de Rodez pendant les débats

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux ; des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le dimanche 4 juillet 1886, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

Deux Maisons

Situées à Saumur, rue Saint-Jean; l'une, n^o 51 et 53, occupée par M. SABATIER; l'autre, n^o 3, occupée par M. JAVAUD.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le vendredi 9 juillet, à une heure

UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue Fardeau et rue Saint-Lazare, contenant 1.040 mètres.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} Mars 1887

UN PRÉ

DIT

LE PRÉ-SAUVAGE

Situé commune de Vivy, sur la route de Saumur à la Ronde,

Contenant 5 hectares 66 ares 50 centiares.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,
Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A LOUER DE SUITE

MAISON DE MAITRE

A Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.

S'adresser à M. JADEAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER
UNE MAISON**

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

**A LOUER
PRÉSENTÉMENT
UNE MAISON**

A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué à Saumur. (489)

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ

Du Breuil-Bellay

Située commune de Gizay,

Comprenant: bâtiments d'habitation, chapelle, bâtiments de fermier, vaste cour, grand jardin, parc avec beaux arbres, le tout clos de murs, contenant 9 hectares 4 ares.

On pourrait joindre, au gré de l'acquéreur, environ 5 hectares de terre et vigne joignant la propriété et formant avec elle un seul ensemble.

Cette propriété est à 200 mètres de la route de Saumur à Doué et à moitié distance de ces deux villes.

S'adresser à M. GALBRUN, propriétaire à Gennes, ou audit M^e TAUGOURDEAU, notaire. (452)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant:

Grand CAFFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

**A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887
DEUX MAGASINS**

Ensemble ou séparément
Situés rue Dacler, n^o 23,
Occupés par M^e OFFRAY et Percher.
S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

**A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887,
MAISON**

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n^o 15.
S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

**A VENDRE
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE**

A 2 kilomètres de Saumur,
Sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

A VENDRE

CHEVAL de forte taille, âgé de 8 ans, et voiture de voyageur.

S'adresser à M. G. GIRARD, lingerie, rue Saint Jean, Saumur. (473)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (339)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

NETTOYAGE ET VERNISSAGE

DE
Pianos et Meubles

LÉONARD FISCHER, rue d'Orléans, n^o 49. (490)

ON DEMANDE un garçon de 16 à 18 ans, pour l'office, au Café de la Paix. (491)

ASSURANCES

ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.
S'adresser au bureau du journal.

LECONS de français et de latin. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal. (446)

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)
SAISON DES BAINS
BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire: Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

LA FEMME ET LA FAMILLE
Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie Goussier
On s'abonne, à Saumur,
au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS:
Edition mensuelle, sans gravures...
La même, avec annexes, modes, patrons, dessins, tapisseries...
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

En cours de publication dans
LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LES AVENTURIERS SOUS LOUIS XIV

Par GUSTAVE AIMARD.
LA MÈRE RAINETTE
Par CHARLES DESLYS

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 Pages
Chez tous les libraires

ABONNEMENTS:

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande d'un catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de M^{me} MÉRIVOY, Camille BIAS, Alfred BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

SANS PALAIS NI CROCHET

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUIN 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	82 60	83 10	Est	800	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	527	527
3 % amortissable	85 60	86 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1203 75	1207 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528	524 50	Est	389	386
3 % (nouveau)	82 20	82 50	Midi	1165	1165	— 1865, 4 %	527	527	Midi	395	395
4 1/2 %	106 90	107 50	Nord	1570	1575	— 1869, 3 %	414	415	Nord	401 50	402 50
4 1/2 % (nouveau)	110 10	110 40	Orléans	1327 50	1325	— 1871, 3 %	405	405	Orléans	397 50	399
Obligations du Trésor	518	520	Ouest	866 25	865	— 1875, 4 %	518	518	Ouest	396	393
Banque de France	4170	4165	Compagnie parisienne du Gaz	1428 75	1431 25	— 1876, 4 %	516 75	516 50	Paris-Lyon-Méditerranée	393	392
Société Générale	4 6 25	4 56 25	Canal de Suez	2145	2120	Bons de liquid. Ville de Paris	528 50	530	Paris-Bourbonnais	394 50	394 75
Comptoir d'escompte	10 10	10 10	C. gén. Transatlantique	498 75	496 25	Obligations communales 1879	472	472	Canal de Suez	589	588
Crédit Lyonnais	522 50	522 50	Russe 5 0/0 1870	99	99	Obligat. foncières 1879 3 %	471	471			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1385	1390				Obligat. foncières 1883 3 %	391	390			
Crédit mobilier	210	207 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR					
Heures	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	
3 heures	8 minutes																						
6	55		matin	(s'arrête à la Possonnière)																			
9	19		matin	omnibus-mixte.																			
1	21		soir																				
2	28			rapide.																			
7	15			omnibus.																			
10	42			(s'arrête à Angers).																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
3 heures	26 minutes			direct-mixte.																			
8	21			omnibus.																			
9	26			rapide.																			
12	48			soir, omnibus-mixte.																			
4	34																						
7	4			omnibus (s'ar. à Tours)																			
10	24			express-poste.																			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 8 heures 56; à Tours à 9 heures.																							